

SESSION EXTRAORDINAIRE – 26 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 26 août 2024 à 8 h à la bibliothèque municipale au 100, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson et Kimberly Chan, les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Ghislaine Grenier, Responsable des communications et Mme Christine Séguin, Greffière-adjointe.

ÉTAIENT ABSENTS la conseillère Rita Jain et le conseiller Enrico Valente.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 8 h 01.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

279-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire Pierre Guénard ajourne la session extraordinaire à 8 h 03 pour tenir un huis clos et la session reprend à 8 h 57.

280-24

APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC LA FONDATION CHELSEA FOUNDATION POUR L'ACQUISITION DES LOTS 6 639 799 (NON- OFFICIEL) ET 6 640 487 (NON-OFFICIEL) POUR LA NOUVELLE ÉCOLE 039 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après CSSPO) souhaite bâtir une nouvelle école sur le territoire de la Municipalité, identifiée par le numéro 039;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 26 AOÛT 2024

280-24 (suite)

ATTENDU QUE le CSSPO peut requérir que la Municipalité lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école en vertu des articles 272.2 à 272.13 la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les immeubles d'intérêt sont les lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 et 6 274 718, les lots 6 639 799 (non-officiel) et 6 640 487 (non-officiel), ainsi que le lot 6 274 719 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE depuis juin 2023, la Municipalité de Chelsea négocie avec le groupe communautaire qu'est la Fondation Chelsea Foundation pour arriver à une entente de gré à gré, en mandatant conjointement l'évaluateur agréé, entre autres;

ATTENDU QUE la direction générale a été mandatée pour négocier avec la Fondation Chelsea Foundation, propriétaire des lots visés et que les parties ont conclu une entente à cet effet au montant de 990 000,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE l'acquisition du terrain sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1311-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente entre la Municipalité de Chelsea et la Fondation Chelsea Foundation pour l'acquisition des lots 6 639 799 (non-officiel) et 6 640 487 (non-officiel) au cadastre du Québec, le tout selon les modalités de l'entente, au montant de 990 000,00 \$ plus taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-723 (Terrains-administration), règlement d'emprunt 1311-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-24

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que cette session extraordinaire soit levée à 9 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire